



Amiens, le 13 mai 2026

La Vice-Présidente

Objet : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN PORTE A PORTE – évolution des consignes de tri

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'à compter du **1er juin 2026**, un nouveau contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés entrera en vigueur sur le territoire de votre commune. Dans ce cadre, la société SUEZ, titulaire du marché public, assurera l'exécution du service de collecte, selon une organisation des tournées entièrement revue afin d'optimiser la qualité et le coût du service rendu.

Cette réorganisation entraîne une modification des jours de collecte des ordures ménagères et des papiers et emballages.

Afin de vous aider à mémoriser les nouveaux jours de collecte, des étiquettes autocollantes seront apposées directement sur vos bacs. Dans le cas où ces derniers ne seraient pas présents sur le domaine public le jour de passage des agents chargés de cette tâche, des étiquettes seront posées dans votre boîte aux lettres.

Amiens Métropole profite du changement du contrat de collecte des déchets pour simplifier le geste de tri. Aussi, les papiers et cartons légers seront, à compter du 1^{er} juin prochain, collectés en mélange avec vos emballages, dans votre bac jaune (voir mémo ci-joint).

La capacité volumique de votre bac jaune pourra être, si nécessaire, adaptée aux nouveaux besoins de votre foyer. Pour cela, il suffit d'appeler le service au 0322974196 ou d'envoyer un courriel à : dechets-menagers@amiens-metropole.com.

Cette évolution s'inscrit dans une démarche d'harmonisation des consignes de tri et d'optimisation du service public de gestion des déchets, visant à simplifier les choses pour vous tout en améliorant les performances de tri des déchets.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et coopération, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Marylène BRARE
Vice-Présidente en charge des Déchets,
Gestion des Risques et Zones Humides